



5 février 2016

Lettre Client N° 19

Cher Client,

Sujet: REACH et DuPont

Les différents départements de DuPont Polymères ont effectué tous les enregistrements dus au 31 mai 2013.

Cette communication est une mise à jour concernant l'information relative à l'enregistrement de DuPont sous REACH.

Enregistrements en vertu de l'obligation de DuPont en tant qu'importateur ou fabricant dans l'Espace Economique Européen (EEE).

Au 31 mai 2013, les départements de DuPont Polymères ont enregistré toutes les substances qui étaient dues selon REACH au 31 mai 2013. Nous avons reçu d'ECHA tous les numéros d'enregistrement.

Les numéros d'enregistrement, dans la mesure où ils sont pertinents pour nos clients sous REACH, seront communiqués par l'intermédiaire de nos fiches de sécurité.

Fournisseurs de DuPont

Aucun de nos fournisseurs européens et non européens n'a signalé de perturbation de la chaîne d'approvisionnement. En conséquence, nous ne nous attendons pas à ce que l'approvisionnement de nos matières soit affecté par une absence d'enregistrement des matières premières que nous utilisons dans nos produits.

Nous continuerons d'œuvrer pour la date limite d'enregistrement suivante du 31 mai 2018. Nous avons déjà commencé les préparatifs pour les enregistrements dus par DuPont, et nous sommes confiants de respecter ce délai. Pendant ce temps, nous continuerons de surveiller nos fournisseurs en vue de toute interruption éventuelle de produit.

Avec l'expression de mes sentiments distingués,

Dr. Stefan Dully
Regulatory Affairs Manager, DPM, EMEA



Du Pont International Operations Sarl
2, chemin du Pavillon
CH-1218 Le Grand-Saconnex / Genève
Suisse
Tel. +41-22-717-6324 / Fax.: - 6602

l'Espace Economique Européen (EEE) :
l'Espace Economique Européen (EEE) inclus les Etats member der l'Union Européen, Islande, Liechtenstein et la Norvège.

L'information basée sur notre niveau de connaissance actuel exprime uniquement notre intention. Elle ne constitue pas une obligation contraignante. Bien que cette information soit fournie d'extrême bonne foi, aucune représentation ou garantie n'est faite concernant son achèvement ou son exactitude et aucune responsabilité ne sera acceptée pour dégâts de quelque nature que ce soit résultant de l'utilisation ou de la dépendance vis-à-vis de cette information.

Comme DuPont ne peut pas se rendre compte de tous les aspects de votre business et de l'impact que le règlement REACH a pour votre compagnie, DuPont vous encourage fortement à vous familiariser avec le règlement REACH afin de vous conformer à ses conditions et chronologies.

DuPont n'a pas l'intention de modifier son offre de produits due à l'introduction de REACH, sous condition que ce nouveau règlement REACH n'impose pas des obstacles commerciaux ou techniques qui nuiraient à la santé de nos businesses. Cependant, du fait de sa dépendance à ses fournisseurs, DuPont ne contrôle pas complètement cette décision. Une évaluation faite par l'industrie chimique montre que certains produits chimiques risquent de disparaître du marché européen. Cela aurait comme conséquence de devoir reformuler certains de nos produits et de les requalifier, voir même, dans des cas extrêmes, de complètement les changer.

Pour votre information, consulter aussi le site Web REACH de la commission européenne :

http://ec.europa.eu/environment/chemicals/reach/reach_intro.htm